

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/85 – Demande de subvention - Voirie rue Georges Brunel

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la réalisation de la voirie Rue Georges Brunel. Le montant estimatif des travaux est 98 853.63 € HT de travaux.

Afin de préparer les dossiers administratifs, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette opération.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération :

Maitrise d'œuvre, SPS	4 288.75 €
Travaux	91 867.55 €
Aléas	2 697.33 €
Total (H.T.)	98 853.63 €
T.V.A. (20%)	19 770.73 €
Total (T.T.C.)	118 624.35 €

Financement :

DEPARTEMENT au titre du PST

30% de 98 853.63 € HT 29 656.09 €

COMMUNE

Autofinancement 69 197.54 €

TVA 19 770.73 €

Total (T.T.C.) : 118 624.35 €

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER le projet de réalisation de la voirie rue Georges Brunel,
- DE SOLLICITER l'aide des différents organismes et notamment du Conseil Départemental au titre du Programme Solidarité Territoriale (PST) et de toutes autres collectivités partenaires de l'opération,
- DE DONNER mandat à Monsieur Le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces du dossier.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

